

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 9 novembre 2021

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 9 novembre 2021 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU.

Collège A (5) : M. Cédric DEMONCEAUX ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD) ; M. Alain MARTIN

Collège B (4) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; Mme Carine MICHEL (donne procuration à M. Alain MARTIN à partir de 16h00) ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE

Collège Personnel BIATSS (3) : Mme Pascale AUROUX (donne procuration à M. Philippe VIGNERON jusqu'à 15H30) ; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Sylvie SIRE) ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (7) : Mme Léa CLOUZOT (donne procuration à M. Maxence ROULLIAT) ; M. Alexandre ABOUSSOUFIAN ; Mme Liam FONTAINE (donne procuration à M. Alexandre ABOUSSOUFIAN) ; M. Mathieu HOUILLIEZ ; M. Maximilien PROVIN ; M. Maxence ROULLIAT ; M. Yann PRAT

Collège des Personnalités extérieures (2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; M. Morgan MAILLIER

Invités à titre consultatif : Mme Christine LE NOAN (représentée par M. Léo MAGNIEN)

Invités à titre permanent : Mme Emilie BARTHET (représentée par M. Éric HUSSON) ; Mme Bénédicte MACE

Excusés : M. Luc IMHOFF

Début séance : 14H00

1. Informations du Président

Le Président préside cette commission, et présente quelques points d'informations.

Dans le cadre du Dialogue Stratégique et de Gestion (DSG), il est proposé un certain nombre de projets qui donnent lieu à des financements non récurrents, qui s'échelonnent entre 100 000 et 300 000 euros selon les types de projets, des projets orientés vers la Recherche et l'innovation et les autres projets, cela se traduit par deux enveloppes financières différentes. Cette année, il y a eu une 3^{ème} catégorie de projet qui peut concourir à part, il s'agit des projets STAPS bien spécifiques. Il précise que ce ne sont pas des fonds récurrents, ce sont des projets qui doivent être portés sur 1 ou 2 ans.

Il s'agit donc soit de désamorçage de projets que l'uB compte emporter durablement et l'Etat donne un coup de main, ou soit de mise à niveau sur un projet comme l'installation, cette année, de 3 bornes électriques pour recharger les véhicules sur le campus. C'est typiquement tout à fait ce genre de dépenses.

Au titre du DGS, plusieurs dossiers ont été déposés dont un pour la formation et un autre pour la recherche et l'innovation. Ces deux dossiers ont été co-portés avec l'université de Franche Comté, c'est l'UFC qui les pilote. Le Président souligne qu'il s'agit d'échanges de bons procédés et cela fonctionne très bien ainsi.

Il présente ces deux projets :

- *la fresque du climat*, pour le dossier formation, dont l'idée est de répondre à une demande du corps social, qui est de former l'ensemble des cohortes des étudiants, à la question du dérèglement climatique. Cela se traduit par des actions de formations d'étudiants, de collègues. Les étudiants formant eux-mêmes d'autres étudiants.
- un projet recherche sur les données de la recherche ouverte dont l'idée est d'améliorer le transfert des fruits de la recherche, qui est réalisé dans les établissements, dont l'UBFC aussi, vers le monde socio-économique (société civile, collectivités territoriales, tissu associatif, établissements publics.). Il s'agit d'une ouverture de la recherche publique vers la société.

D'autres projets sont propres à l'université de Bourgogne, dont un projet de licence à distance pilotée et présentée par Mme Fiorentino.

La Vice-Présidente explique qu'une demande de financement a été déposée afin de redynamiser l'enseignement à distance à l'université de Bourgogne. L'idée étant de toucher d'autres publics, des publics empêchés et de privilégier des projets de licence, qui seraient intégralement dispensés en distanciel, selon des modalités propres au distanciel (totale ou en hybride) selon les publics visés.

Ces projets de licence pourraient être complétés, soit par des masters, soit par un diplôme d'université, soit éventuellement par un *catalogue* de matières pouvant être choisis par des personnes extérieures à l'uB. Cela permettrait d'assurer une plus grande ouverture de l'université sur la société civile mais aussi de répondre à des besoins de professionnalisation de certains ou satisfaire de la curiosité intellectuelle pour d'autres. Ce projet pourrait être intéressant.

Le Président précise qu'il s'agit bien d'un projet, d'une proposition et que c'est le Ministère qui dispose par l'intermédiaire du Rectorat.

Dans le cadre du prochain contrat, l'uB est tenu de réaliser des maquettes de formation des fiches filières. Le Président explique qu'il s'agit d'une approche par compétence et non plus d'une approche par discipline comme cela se faisait depuis des siècles. Le système a évolué profondément et se fera par compétences, les savoirs étant intégrés dans l'approche par compétence et à l'occasion de l'acquisition des compétences.

Un accompagnement, un appui est demandé à l'Etat pour financer des formations sur l'approche par compétences et sur la mise en place dans les nouvelles maquettes. Il rappelle que la réforme des MEEF a été validée en CFVU et faite totalement par approche par compétences. Il explique qu'il n'a jamais été convaincu par l'approche par compétences, et la seule fois où il l'a été, cela concernait le travail réalisé par l'INSPE pour les masters MEEF. Il a trouvé qu'il y avait une vraie cohérence et c'est pourquoi il pense qu'il faut s'appuyer, aussi sur ce qui a été fait à l'INSPE, car leur travail a été convaincant.

Un autre projet est présenté en lien avec le Pôle patrimoine, il s'agit d'un appui en RH ponctuel, pour mettre en œuvre un plan de relance. Un grand nombre de travaux sont à réaliser et il manque d'ingénieurs travaux. Sur l'ensemble des travaux, l'uB a profité pour y joindre des dépenses qui devaient être faites. L'enveloppe totale c'est 40 000 000 d'euros. Il faut les dépenser rapidement car l'Etat dit qu'il faut les dépenser dans les deux années à venir, et tout ce qui ne sera pas engagé auparavant, ce n'est pas la peine. Il est donc urgent de mettre en œuvre ce plan de relance.

Cependant, la plus grosse contrainte dans cette affaire, c'est de trouver les entreprises. Il a discuté avec le Directeur Régional des finances publiques qui dit que toutes les entreprises sont utilisées par l'uB et donc plus disponibles pour le plan de relance. Il faut maintenant mettre en œuvre les entreprises pour pouvoir utiliser l'enveloppe importante qui a été attribuée à l'uB.

Le dernier projet concerne le projet STAPS qui est en cours, il y aura une restitution dans les jours à venir. Le Président a suggéré à M. Lionel Crognier d'essayer de porter des postes d'encadrement, puisque la revendication des Staps était d'avoir un meilleur taux d'encadrement. Il pense qu'il faut tenter, qu'il faut y aller.

Le Président rappelle que le budget de l'université s'élève à 240 000 000 euros, avec la masse salariale c'est 190 000 000 environ, la dimension stratégique de l'affaire n'est pas ridicule par rapport au budget.

La vigilance sanitaire

L'épidémie repart à la hausse, il faut que le discours se poursuive, que l'information soit diffusée sur la nécessité de continuer à porter le masque et d'appliquer les gestes barrières, respecter les consignes sanitaires. Il a renvoyé il y a peu, un courrier à tous les Doyens pour leur rappeler qu'il fallait aussi qu'ils rappellent dans leur communauté, la nécessité de continuer à respecter les consignes sanitaires, aérer les salles, porter le masque.

L'évaluation HCERES de la formation

La réunion a eu lieu vendredi dernier pour informer les établissements de la manière dont l'évaluation serait faite. Cette évaluation remonte à 2016 pour la Recherche et pour la formation 2017 ou 2016 (information à vérifier).

Une conférence s'est tenue hier avec les Doyens et les Directeurs de composante. Le site de l'HCERES comprend une page dans laquelle sont regroupés tous les documents qui expliquent la manière dont cela va se passer. On retrouve aussi tous les documents censés être utilisés pour renseigner. Cependant, tous les fichiers ne sont pas disponibles, la disponibilité est à venir.

Mme Fiorentino explique que les référentiels sont arrivés, et doivent permettre aux formations de remplir les dossiers d'autoévaluation. Ces dossiers sont constitués pour partie de tableaux et une partie plus descriptive. Il y a les critères qui doivent être utilisés pour ces dossiers d'autoévaluation, mais pas encore les trames, et des tableaux vierges à remplir. Cela laisse du temps pour étudier les référentiels, sachant qu'il y a 3 entités qui sont évalués par l'HCERES dans cette campagne d'autoévaluation.

Ces 3 dimensions sont étroitement liées, il s'agit :

- des établissements ;
- des formations de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle ;
- des unités de recherche.

Elle souhaite parler de la formation, et indique que des réunions ont eu lieu régulièrement depuis plusieurs semaines avec le pôle PFVU. Mme Henry, Mme Delaunay, M. Demonceaux et Mme Morlaix, participent à la préparation de cette autoévaluation. Un courrier va être envoyé aux Directeurs de composante avec un rétroplanning élaboré en fonction de la date des instances. Un espace *Nuxéo* a été ouvert spécialement pour le dépôt de ces dossiers.

L'HCERES a prévu une visio entre l'équipe de Gouvernance et des Responsables HCERES le 30 novembre. Puis, il y aura une réunion des ateliers par site, pour le site Bourgogne-Franche-Comté, l'HCERES se déplacera sur l'université avec une retransmission des informations sur les autres établissements du site. Ces ateliers se dérouleront le 2 décembre, dont l'objectif est d'échanger sur les référentiels afin de voir ce qui est plus ou moins adapté aux établissements.

Avant les échéances du 30 novembre et du 2 décembre, la Vice-Présidente pense faire une réunion avec les Directeurs de composantes et certains Responsables pédagogiques. Elle explique qu'une fois que les Doyens et les Responsables pédagogiques auront pris connaissance de ces référentiels pour tenter de mettre le doigt sur des critères qui seraient plus ou moins adaptés à notre établissement. Cela permettra qu'à la date du 30 novembre, ces critères puissent remonter auprès de l'HCERES et que pour le 2 décembre, l'uB puisse se faire entendre.

Le courrier envoyé récapitulera bien toutes les étapes, elle indique qu'énormément d'informations ont été envoyées et qui faut ingérer rapidement, puisque l'HCERES attend que tous les dossiers aient été téléchargés sur *Pélican* le 15 juin. Cela signifie que tout doit être prêt pour le mois d'avril 2022, soit 4 mois pour faire cette autoévaluation.

La Vice-Présidente précise que cette autoévaluation diffère de la précédente, l'HCERES veut une autoévaluation intégrée avec beaucoup plus de liens entre l'autoévaluation de l'établissement, des formations et des unités de recherche.

Le vœu de l'HCERES est un pilotage au niveau de l'établissement, et que les formations et les unités de recherche soient en fait les déclinaisons des priorités au niveau des établissements. Ce qui en soi serait idéal mais n'est pas réaliste au regard des délais impartis.

Elle propose d'attendre que ce courrier soit envoyé aux Directeurs de composante avec le rétroplanning, d'attendre la réunion qui va être proposée aux Directeurs de composante et aux Responsables pédagogiques avant le 30 novembre, et la réunion des ateliers du 2 décembre. Cela permettra d'y voir plus clair, et de commencer à remplir ces dossiers d'autoévaluation. Elle précise que dans l'autoévaluation, il y a des tableaux avec des critères, chaque critère correspond à une ligne, et pour chaque critère, il faut cocher des indicateurs et fournir des éléments de preuve qui sont assez nombreux. Au regard des délais impartis, elle souligne que le résultat ne sera pas à la hauteur de nos attentes, cela a été dit à l'HCERES. Il lui semble important d'attendre ces nouveaux référentiels, de prendre le temps de les comprendre avant de se lancer dans la bataille. Faire l'autoévaluation sur la base des anciens référentiels, c'est un mauvais choix parce que cela ne passera pas, cela a été évoqué lors de la réunion de vendredi.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : ___	Contre : ___
	Abstention : ___	Pour : 22

3. Compte-rendu des travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2021

Mme Fiorentino présente ce compte-rendu à la place de Mme Adamiak qui n'a pas pu être présente. Au cours de cette FSDIE du 12 octobre 2021, il a été présenté 8 dossiers de demandes de subvention qui ont été examinés.

Pour 8 de ces dossiers, une décision de report a été adoptée pour l'association BEDAPS car la somme demandée dépasse 50% du budget, le dossier est incomplet, et il manquait notamment des factures. Il y a un accompagnement des associations par la maison de l'étudiant, notamment par Mme Herrscher qui aide les associations étudiantes à mettre leurs dossiers en conformité avec les demandes.

6 dossiers ont reçu une décision favorable pour la BEDAPS, la FEBIA, la Junior agence T2M, l'AESFD Addict, la CBE Bio.

Pour la Junior agence LEACA c'est une décision favorable sous réserve qui a été rendue, ce qui est exceptionnel car le devis et le budget ne sont pas identiques. Il y a des régularisations nécessaires mais compte tenu de la récurrence de l'évènement, du fait que l'association a eu peu de temps pour s'y consacrer, et compte tenu de la proximité de l'évènement une décision favorable sous réserve a été rendue mais les régularisations doivent intervenir d'ici au 26 octobre sans quoi le dossier serait refusé.

Mme Serée-Chaussinand de l'UFR Langues et communication demande quel a été le retour de la Junior agence LEACA. Mme Delaunay intervient et indique qu'à la date du 3 novembre, le dossier a été complété, les documents sont satisfaisants et les réserves sont donc levées.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 18 octobre 2021

4.1 Observatoire de l'Etudiant :

- Insertion professionnelle des diplômés 2018 en Master et LP

Mme Michot de l'Observatoire de l'Etudiant présente les résultats de l'enquête annuelle et nationale, **concernant l'insertion professionnelle des diplômés de masters hors MEEF et de LP.**

Ces enquêtes se font en ligne et par téléphone chaque année.

Pour l'enquête Master, cela a concerné la promotion 2018.

Le taux de retour brut global pour cette enquête est de 58 %. Il est de 62 % en Staps, 59 % en SHS, STS, en Droit, économie, gestion et de 50% en Arts, Lettres, Langues.

Les effectifs répondant par domaine de formation sont relativement représentatifs des diplômés à interroger par domaine de formation. Sur les 1 684 interrogés, 526 sont diplômés en Sciences-Technologies-Santé, ce qui représente 31 % de l'ensemble de l'effectif à interroger, ils étaient 32 % à répondre l'enquête.

La situation, 30 mois après l'obtention du diplôme en 2018

Au premier décembre 2020, 77 % des répondants à l'enquête sont en emploi, 9 % à la recherche d'un emploi, 2 % en inactivité et 13 % en études.

La situation, à 30 mois, après la certification diffère selon les domaines de formation, la proportion des répondants à l'emploi est de 83 % en Staps, 82 % en droit, 78 % en SHS, 77 % en Arts, lettres, langues et 70 % en Sciences-Technologies-Santé.

Le taux d'insertion professionnelle à 30 mois

Le taux d'insertion pour l'ensemble de la population répondante de master est de 90 %. Il est identique à celui de la promotion 2017 et inférieur à la moyenne nationale qui est de 92 %.

Au niveau des domaines, il passe de 94 % en Staps à 86 % en Arts, lettres, langues.

Le calcul du taux d'insertion est = [population en emploi / (population en emploi + population en recherche d'emploi) x 100]. Les personnes qui sont en inactivité et en poursuite d'études sont exclues du calcul du taux d'insertion professionnelle.

Statut de l'emploi occupé 30 mois après l'obtention du diplôme

77 % des répondants ont une situation professionnelle stable, 64 % sont en CDI, 9 % sont fonctionnaires et 4 % sont des travailleurs indépendants, chefs d'entreprise ou exercent une profession libérale. Ce sont les répondants en droit et en STAPS qui occupent le plus d'emplois stables, respectivement 84 % et 82 %. 23 % des répondants sont en emplois sur des contrats à durée limitée, dont 38 % en SHS et 29 % en Arts, lettres, langues.

Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi occupé

67 % des étudiants occupent un emploi de niveau cadre, indépendants ou de catégorie A de la fonction publique, 25 % des emplois de niveau intermédiaire ou catégorie B de la fonction publique, et 8 % sont employés, ouvriers ou catégorie C de la fonction publique. Ce sont les répondants en droit et en STS qui occupent le plus d'emplois de niveau cadre, indépendants ou de catégorie A de la fonction publique .

Localisation de l'emploi occupé

41 % des diplômés en emploi, au moment de l'enquête occupent un emploi en Bourgogne-Franche-Comté dont 27 % sont en Côte-d'Or. Cette proportion est en hausse par rapport à l'année précédente, + 2 points respectivement pour la Région et le Département de Côte-d'Or.

Au niveau de l'opinion sur les éléments de la formation utiles dans l'emploi occupé

Le stage est l'élément de la formation considéré, comme étant le plus utile pour 75 % des répondants, suivi de l'intervention de professionnels à 68 %, des enseignements appliqués à 67 %, des enseignements théoriques à 65 %, et du mémoire projets à 59 %.

A l'inverse, l'informatique, les logiciels appliqués à l'emploi sont les éléments les moins utiles à l'emploi, selon les jeunes diplômés de master.

Les résultats de l'enquête annuelle et nationale, concernant l'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés 2017 de Licence Professionnelle (LP) à l'uB :

Le taux de réponses brut à cette enquête est de 63 %. Sur les 860 diplômés à interroger, 464 sont des hommes soit 54 %, ce qui est représentatif des diplômés à interroger puisque 53 % des répondants sont des hommes. Les effectifs répondants sont relativement représentatifs de la population diplômée.

Poursuite d'études après l'obtention de la LP en 2017

142 répondants soit 26 % ont poursuivi, repris des études ou préparé un concours dans les 3 années suivant l'obtention de la LP. 7 % ont poursuivi une année d'études supplémentaires, 15 % deux années supplémentaires et 4 % trois années d'études supplémentaires.

Parmi les 71 % de répondants qui ont poursuivi des études, l'année suivant l'obtention de la LP, 50 % se sont inscrits en M1 et 9 %, respectivement en école d'ingénieur et en école de commerce et/ou de gestion.

Situation 30 mois après l'obtention du diplôme

Au 1^{er} décembre 2019, soit 30 mois après l'obtention de la LP, 78 % des répondants sont en emploi, 8 % à la recherche d'emploi, 4 % en inactivité et 10 % poursuivent des études.

Taux d'insertion professionnelle à 30 mois

Le taux d'insertion pour la promotion 2017 de LP est de 90 %. Il est identique à l'année précédente 2016 et est inférieur à la moyenne nationale qui est de 94 %.

Statut de l'emploi occupé

71 % des répondants ont une situation professionnelle stable 30 mois après l'obtention de la LP, 65 % sont en CDI, 4 % sont indépendants, 2 % sont fonctionnaires et 29 % des répondants occupent un emploi sur des contrats à durée limitée.

Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi occupé

50 % des répondants déclarent occuper un emploi de niveau intermédiaire, 22 % de niveau cadre, 21 % employés de bureau, 2 % déclarent être manœuvres ou ouvriers.

Localisation de l'emploi occupé

45 % des diplômés occupent un emploi en Bourgogne-Franche-Comté dont 26 % sont en Côte-d'Or.

L'importance des éléments de la formation dans l'insertion professionnelle

Le stage joue un rôle important pour 78 % des diplômés, suivi de la spécialisation pour la LP, le niveau de formation, la connaissance de l'entreprise et le contenu pédagogique qui sont au-dessus de 50 % dans les réponses des diplômés.

Mme Michel demande si une enquête similaire a été menée sur les licences générales et si ces informations sont mises à disposition des UFR.

Mme Michot répond que non, une enquête a été menée auprès des L3, en Géographie il y a quelques années suite à un retour de l'HCERES. Au niveau des licences générales, il n'y a pas d'enquêtes effectuées pour l'instant. Au niveau national, les enquêtes concernent les masters, la LP et les DUT.

Elle précise que les résultats de ces enquêtes sont diffusés par mail, à l'ensemble de la communauté universitaire et se retrouve ensuite sur le site internet de l'ODE. Il y a les synthèses globales et les synthèses par spécialité. Les fiches par diplôme apparaissent, au niveau le plus fin, à condition qu'il y ait au minimum 6 répondants, ceci pour une question d'anonymat.

M. Demonceaux pose la question du statut de l'étudiant, et demande s'il est fait une distinction entre les étudiants en formation initiale et les formations en alternance.

Mme Michot répond que dans cette synthèse présentée, il n'est pas fait de différence. Il faudrait voir avec la variable *Apogée* s'il peut être fait des analyses en fonction du régime d'inscription. Cela pourrait être effectué, mais il faudrait faire attention entre le statut indiqué sur Apogée et celui indiqué par le répondant.

Le Président souligne que pour les masters et les LP, l'insertion moyenne est inférieure à l'insertion moyenne nationale, + 2 points pour les masters et + 4 points pour les LP. Il demande si l'ODE est en mesure d'en analyser les causes car si les causes sont connues, cela peut permettre de s'améliorer.

Mme Michot répond qu'au niveau des chiffres du Ministère, leur champ de population n'est pas le même que l'ODE. L'ODE a fait le choix à l'uB d'interroger tous les diplômés, ceux qui poursuivent des études, ceux qui ont plus de 30 ans et les étudiants de nationalité étrangère. Ce sont les critères que le Ministère exclut pour leur calcul du taux d'insertion. Cela est mentionné dans la méthodologie de l'enquête.

Elle explique que le champ d'enquête pour le Ministère concernant les masters couvre 54 % des diplômés de masters de l'uB. Le Ministère calcule le taux d'insertion sur le champ de population : les moins de 30 ans, sans poursuite d'études et de nationalité française. La population recensée n'est pas la même.

Le Président explique, qu'en tant que Responsable pédagogique, il a été confronté aux taux de réponse et a toujours trouvé que c'était trop faible. Il remarque que le taux le plus bas de réponse est de 50 % et ça monte jusqu' à 62 %, il trouve que ce n'est pas si mal que ça. Il souhaiterait avoir l'avis de Mme Michot sur cette remarque. Est-il possible de faire mieux ? Est-ce mieux ailleurs ?

Mme Michot répond que c'est mieux ailleurs, elle s'est rendu compte que le taux de réponse était beaucoup plus élevé il y a une dizaine d'années et a chuté de manière assez importante. Elle explique que les diplômés sont beaucoup enquêtés, et malheureusement parfois ils se lassent de répondre.

Le problème, c'est qu'il s'agit d'une l'enquête nationale finalement qui prime sur les enquêtes internes, et du coup l'enquête arrive à 30 mois, d'où cette lassitude.

Le deuxième point, c'est que l'ODE se réfère aux coordonnées publiées sur *Apogée*, avec 30 mois qui séparent la sortie de l'enquête, de fait les coordonnées ne sont pas forcément à jour, s'ajoute aussi la difficulté à les retrouver.

Elle explique que l'année dernière, on était à 62 % de taux de réponses entre la promo 2017, et il est de 58 % pour la promo de 2018.

Elle rappelle que les enquêtes se font en ligne et par téléphone. Habituellement, elle recrute une dizaine de vacataires, or l'année dernière elle n'a pas pu le faire en présentiel et n'a obtenu que l'aide de 5 personnes pour faire les relances. Avec le double de personnes, le taux de réponses aurait été meilleur.

Info CFVU	Pas de vote
----------------------	--------------------

4.2 Evaluations du CIPE

- Evaluation des formations et des enseignements de L1 pour l'année **2021-2022**

Mme Perret du CIPE Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation, indique que le document a été mis à disposition pour cette réunion, et présente cette évaluation.

Elle rappelle que l'évaluation des formations et des enseignements de L1 pour l'année 2021-2022 est obligatoire. L'établissement doit rendre un certain nombre d'indicateurs au Ministère sur ces évaluations, l'université de Bourgogne a choisi le niveau d'enseignement L1, pour cette année.

Elle explique que le choix s'est porté sur les L1 parce que ce sont de nouveaux publics d'étudiants qui arrivent avec un nouveau Bac, et qui ont subi 2 années de lycées en période de confinement, avec des modalités très différentes d'application présentiel/distanciel.

Le CIPE a mis en place une enquête en début d'année, sur les profils des étudiants de L1. Tous les enseignants de L1 ont commencé à recevoir un rapport sur les profils des étudiants de L1 qu'ils ont dans leurs cours. Ils recevront à la fin du mois, un deuxième rapport qui mettra en évidence les profils des étudiants sur leurs représentations, sur l'apprentissage, l'enseignement, les enseignants à l'université. Tout cela sera à combiner avec une formation destinée aux enseignants de L1 pour réfléchir à partir de ces résultats, sur la manière de faire les cours et faire ces évaluations.

Cela s'intègre dans une perspective globale, depuis 2009 il existe ce dispositif obligatoire avec cette année un certain nombre de changements qui ont été apportés au dispositif.

Il s'agit de changements sur les questions qui vont être posés en termes d'évaluation. Elle explique qu'il s'agit du même type de dispositif avec :

- Un questionnaire sur la formation générale à tous les étudiants de L1.
- Un questionnaire destiné à tous les enseignants de L1
- Des questionnaires chaque semestre sur tous les enseignements de L1

Formations concernées en 2021-2022

Toutes les formations de L1 sont concernées, sauf les PASS et les LAS, qui ont un dispositif bien spécifique, dont elle reparlera lors de la prochaine CFVU.

Mme Perret explique qu'après le vote de cette CFVU, tous les Responsables de L1 vont recevoir un courrier et auront à indiquer les dates auxquelles les questionnaires devront être passés auprès des étudiants. Le CIPE prend en charge ensuite l'intégralité de l'organisation logistique de ces passations.

Elle souligne un point particulier, si les enseignants, les Responsables de formation, les Responsables de composante mais aussi les représentants étudiants veulent inclure une demande spécifique dans le questionnaire, cela est possible. Il s'agit d'une possibilité pour tous.

Les Responsables de formation doivent indiquer la date des évaluations, et fournir les noms et courriels des enseignants chargés des enseignements. Elle invite les secrétaires des scolarités d'appuyer ce travail important, pour éviter d'envoyer les mauvais rapports aux mauvais enseignants.

Principes adoptés pour l'évaluation

Les principes sont les mêmes que les autres années : anonymat pour les étudiants, confidentialité pour les enseignants, les enquêtes sont les mêmes.

Des rapports seront diffusés à l'ensemble de la communauté selon des protocoles bien spécifiques. Ces rapports sont produits, s'il y a un taux de réponse supérieur à 30 % et au moins 6 étudiants répondant aux questionnaires, pour un souci d'anonymat des étudiants. Les résultats sont diffusés par le CIPE au fur et à mesure, et après les résultats des sessions d'examen et des délibérations.

Aucune correction des écrits des étudiants n'est faite par le CIPE, ne possédant pas d'outils pour faire la correction, mis à part les propos à caractères injurieux, racistes ou sexistes à l'encontre des enseignants ou des étudiants.

Elle pense inclure homophobe et complotiste si les membres de la commission sont d'accord, cela suppose, pour le CIPE que tous les rapports soient relus, elle précise que certains commentaires peuvent échapper au tri de la double relecture.

Les thèmes de l'évaluation

Ils restent les mêmes que les autres années avec :

Après des étudiants : les objectifs de la formation, l'organisation et contenu de la formation, l'environnement de la formation y compris la situation sanitaire, points forts et faibles selon les étudiants, informations sur les étudiants, informations sur les cours.

Après des enseignants : les thèmes sont similaires avec en plus une information sur leurs pratiques, sur les rapports du CIPE qu'ils reçoivent, informations sur les enseignants.

Le calendrier prévisionnel

Le CIPE va se mettre à l'organisation du calendrier prévisionnel et les questionnaires vont débiter dès la réception des dates. Le CIPE est prêt, les questionnaires sont quasiment finalisés. En fonction des dates données, une semaine avant, les Responsables recevront un message avec un mail à diffuser aux étudiants, sachant qu'il sera demandé que ce soit inscrit dans l'emploi du temps des étudiants et inscrits pendant une période de cours.

Mme Perret précise que c'est vraiment un travail de collaboration, pour collecter un maximum d'informations notamment pour les dossiers HCERES, qui vont être à remplir à la fin de l'année. Dans ce cadre-là, le CIPE est en train de faire un bilan sur l'ensemble des évaluations qui ont eu lieu durant l'ensemble du contrat d'établissement pour voir, quelles formations ne seraient pas passées par l'évaluation obligatoire. D'ici fin novembre, il devrait y avoir ce panorama complet sur tout le contrat.

Dans la phase de préparation, à partir de novembre 2021 une phase d'enquête débute, avec l'organisation et réalisation des différentes évaluations qui s'étalent de fin novembre 2021 jusqu'au mois de juin 2022, voire juillet. Puis des restitutions de résultats de l'évaluation par le CIPE aux Responsables L1 et aux Responsables désignés par les instances, d'avril 2022 à octobre 2022 pour l'ensemble des L1.

Diffusion des résultats par le CIPE

En termes de diffusion des résultats, le protocole est le même que celui des années précédentes.

Les résultats de L1 pour la formation sont envoyés aux Responsables de toutes les formations de L1, aux enseignants de L1 concernés, aux Directeurs de composante, aux Vice-Présidents de la CFVU et du CA et au Président de l'uB. Des résultats synthétiques sont également diffusés de manière large.

En ce qui concerne les enseignements, chaque enseignant va recevoir un rapport qui concerne ses cours.

Pour un enseignement assuré par un seul enseignant, la diffusion des résultats de son enseignement doit être soumise à son autorisation (après lecture des résultats) aux Responsables de formation.

Au niveau de l'uB, il y a juste une remontée d'informations synthétiques au niveau de l'ensemble de l'établissement, qui permet de voir les points forts et les points faibles globalement sur l'établissement en ce qui concerne les enseignements.

Du côté du questionnaire, un certain nombre de collègues ont demandé des questions sur la durée des cours, sur des éléments sur la modalité des enseignements à distance ou en présentiel avec des questions sur les cours en L1 et les cours en L2 dans les locaux ou en dehors.

Il y a une question nouvelle sur les formes de soutien et d'aide que les étudiants auraient souhaité recevoir. A la demande des collègues, des questions sur les enseignants référents dont certains se posent des questions sur ce dispositif et souhaitaient avoir le point de vue des étudiants.

Globalement il y a des questions sur les plateformes, sur le Cortex, sur les outils mis à disposition à l'uB pour suivre les cours sur Teams, Microsoft 365.

Cette année, il a été intégré les nouveaux profils des étudiants, ces étudiants ont suivi des spécialités différentes au lycée, et en fonction des demandes, il est possible de produire des rapports spécifiques sur les réponses aux questionnaires des étudiants, en fonction des profils, si une demande est formulée.

Le questionnaire sur les enseignements est uniforme depuis 2009 à l'uB, les enseignants reçoivent des réponses des étudiants aux mêmes questions. Il est temps de changer et de passer à autre chose. Les taux de satisfaction des étudiants sont au-delà de 90 % pour la quasi-totalité des enseignants. Elle pense qu'il est temps de coller avec les représentations, les croyances des étudiants en 1^{ère} année, qu'on a dans le questionnaire de rentrée. Il faut que les enseignants aient ces différents éléments pour réfléchir à leurs enseignements avec ces nouveaux profils d'étudiants.

Le questionnaire sur les enseignants a été écourté, avec le souhait que les enseignants participent mieux que les autres années. Il y a des questions nouvelles sur les projets d'études professionnelles et personnelles des étudiants, à la demande du PFVU.

Il y a des questions sur les examens, sur les connaissances et les compétences initiales qui manquaient aux étudiants de L1. Ces questions permettent une réflexion sur les dispositifs de soutien en cours de réflexion au niveau de l'uB lors de l'entrée à l'uB, cela permet de réfléchir sur des questions sur les cours à distance ou hybride, la durée du cours idéal.

Plusieurs questions ont été posées sur les cours à distance. Comment se sont passés ces cours pour les enseignants ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? L'objectif est de réfléchir à une politique d'accompagnement des enseignants face aux difficultés qu'ils pourraient éventuellement rencontrer dans la mise en place de ces cours à distance.

Un certain nombre de questions sur les rapports qu'ils ont pu recevoir sur leurs enseignements, pour savoir si les rapports leur sont utiles ou pas. Les anciennes enquêtes montraient un taux d'utilité plutôt important, il est important pour le CIPE de savoir si ces rapports sont utilisés ou pas par les enseignants.

Elle indique que mercredi, si tout va bien, chaque Responsable de L1 et des scolarités de L1, va recevoir un message avec cette information générale sur le protocole, avec sa fiche à lui, ses cours et ses dates à remplir, ainsi que les amphithéâtres dans lesquels il veut passer les questionnaires ou pas. Le CIPE a travaillé pour que les questionnaires puissent être remplis sur les téléphones portables des étudiants. Il peut être mis à disposition un personnel pour surveiller l'amphithéâtre ou la salle de cours si nécessaire, et expliquer aux étudiants le dispositif afin d'alléger au maximum le travail des équipes.

M. Roulliat pose la question du rapprochement de l'enquête prévue à celle effectuée la dernière fois ? et qu'en est-il pour les PASS et les LAS ?

Mme Perret indique que cela pourra être intéressant mais qu'il faudra être vigilant dans les comparaisons, mais que cela peut être tenté sur les dimensions identiques des questionnaires.

Elle explique que les PASS et les LAS font l'objet d'une évaluation spécifique, dont le compte-rendu sera fait lors de la prochaine commission de la pédagogie du 16 novembre et de la CFVU du 6 décembre. Elle est en train de construire le protocole pour l'année à venir sur la base des éléments qui ont été mis en évidence pour l'année qui vient de se passer. Il s'agit d'un dispositif singulier, avec en plus des étudiants qui vivent une situation un petit peu différente des autres étudiants de L1. Pour l'année à venir, sur les PASS et LAS, les questions principales qui vont concerner la phase d'évaluation est de savoir : est-ce que les étudiants qui ont intégré une L2 réussiront alors qu'ils étaient en PASS ? est-ce que les étudiants qui ont intégré une L2 réussiront alors qu'ils étaient en PASS ?

M. Provin demande s'il est encore possible de rajouter une question et quel est le délai ?

Mme Perret indique que cela est possible.

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- Bilan de l'évaluation des enseignements et des formations réalisées à l'uB en 2020-2021

Mme Perret présente une synthèse du bilan de l'ensemble des évaluations des enseignements et des formations de l'année 2020-2021. En terme global, cette année le nombre de rapports produit s'élève à 1 039 avec 222 dispositifs et enquêtes d'évaluation gérés par le CIPE. Près de 900 enseignants ont reçu un rapport concernant une formation et le nombre de projets évalués s'élève à 115.

Près de 12 773 étudiants de l'uB ont eu la possibilité d'évaluer leur formation, leur enseignement et/ou un dispositif proposé à l'uB.

Seuls 14 enseignants ont refusé à l'uB la diffusion des rapports concernant leur enseignement aux Responsables de formation. Des enquêtes ont été réalisées de la première à la dernière semaine de septembre auprès des étudiants et personnels de l'uB de septembre à septembre, avec comme Ressources Humaines 1 IGR, 1 technicienne et 1 secrétariat à 1/3 temps ainsi qu'une stagiaire sur 3 mois pour une aide sur le rapport PASS/LAS.

M. Maillier interroge sur le motif du refus des enseignants. Mme Perret indique que ce refus est respecté sans demande de motivation.

Il est constaté une activité différente des autres années.

Pour la 1^{ère} fois, il y a une diminution du nombre de rapports produits (1 039 vs 2 086 en 2019-2020), liées à l'annulation d'enquêtes avec la pandémie, notamment les évaluations en L2 qui ont été annulées. En contrepartie, il y a une augmentation du nombre de dispositifs d'évaluations /enquêtes (222 contre 213 en 2019-2020). De nouveaux formats d'évaluations avec de nouvelles demandes d'évaluation sur des sujets nouveaux avec le recours à des méthodologies plus complexes (mobilisation d'Apogée, de Teams) et plus coûteuses en ressources (notamment ressources humaines).

Un accompagnement est renforcé pour mobiliser les résultats des évaluations dans les réflexions et les actions d'amélioration des dispositifs pédagogiques à l'uB.

Il s'agit d'une activité vraiment différente, mais qui permet que les évaluations soient utilisées et produisent des actions concrètes pour l'année suivante, et également permet de changer notre dispositif d'évaluation s'il ne convient pas.

Cette année, les évaluations sont classées en 5 axes de travail :

- 1 L'évaluation des formations et des enseignements des DUT, Licences et Masters de l'uB ;
- 2 L'évaluation des projets pédagogiques de l'uB ;
- 3 L'évaluation des politiques et des réformes pédagogiques de l'uB, une activité nouvelle pour le CIPE ;
- 4 L'évaluation des ateliers pédagogiques du CIPE ;

5 Une expertise scientifique nationale et internationale qui continue à être menée.

1 - L'évaluation des formations et des enseignements des DUT, Licences et Masters

En L2 en 2020-2021, l'évaluation obligatoire a été annulée en raison des contraintes sanitaires, mais tous les Responsables de L2 ont été sollicités en début d'année (en septembre) pour faire l'évaluation cette année s'ils le souhaitaient. Certains d'entre eux ont dit oui, d'autres n'ont pas répondu. Les enseignants ont la possibilité de rattraper s'ils le souhaitent.

Des évaluations ont été menées sur la base du volontariat par des composantes, des formations ou des enseignants (dispositifs spécifiques) :

- . à l'IUT de Dijon -Auxerre et du Creusot, il y a un grand nombre d'annulations des évaluations, alors que chaque année la moitié des enseignements sont évalués ;
- . à l'Esirem, tous les modules ont été évalués sauf la prépa ;
- . en médecine, il y avait le dispositif PASS/LAS ;
- . à l' IUVV, le DNO a été évalué comme tous les ans ;
- . 7 Master 1 et 20 Master 2 ont souhaité une évaluation ;
- . 1 Département de l'uB, 3 licences généralistes, 10 licences professionnelles et 11 enseignants ont souhaité avoir une évaluation l'année dernière.

Le CIPE va collaborer avec un certain nombre de partenaires pour les aider dans les enquêtes ou les réflexions sur certains points. Cette année, des enquêtes ont été réalisées sur les habitudes et les usages du numérique par les étudiants, dans le cadre du développement d'outils de réalités virtuelles (en Pharmacie et Langues).

Le CIPE a participé à une enquête pour l'évaluation d'une application web « virtual geology ».

L'UFR de STAPS au Creusot fait des tests de pré-rentrée auprès de ses étudiants en anglais, français et mathématiques. Elle a conduit une analyse pour montrer comment s'organisaient ces compétences en anglais, français et maths, pour les étudiants à l'entrée.

En octobre, une enquête a été réalisé par le CIPE, auprès des étudiants de PASS, pour savoir comment ils pensaient se réorienter en cas d'échec.

Des enquêtes ont été réalisées pour connaître les besoins en termes d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants de 1^{ère} année, n'ayant pas encore signé leur contrat pédagogique. Ces étudiants-là, s'ils souhaitaient un accompagnement, ont pu être contacté par l'équipe du PFVU, qui a mis en place des ateliers le jeudi soir de mi-janvier à début février, pour participer à des sessions d'informations sur ces questions-là.

2 - L'évaluation des projets pédagogiques de l'uB

L'année dernière, cela concernait le tutorat de rentrée, le tutorat d'accompagnement, le dispositif ambassadeurs, le semestre REO, le suivi du contrat pédagogique à l'uB, l'évaluation des unités d'enseignements transversales proposées aux étudiants des licences et masters de l'uB, la mobilisation pour la rédaction d'une réponse à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) (AMI Demoes) pour le compte de l'uB et de la COMUE UBFC.

3 - L'évaluation des politiques et réformes pédagogiques de l'uB est une nouveauté

Un bilan a été réalisé sur la mise en place de la réforme des études conduisant aux formations de santé dite « **réforme PASS/LAS** » avec 4 thèmes analysés :

- Les profils des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé ;
- Les vécus des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé ;
- Les vécus des équipes administratives et pédagogiques impliquées dans la réforme des études de santé ;
- La réussite académique des étudiants impliqués dans la réforme des études de santé.

Mme Perret reviendra sur ces thèmes au mois de décembre.

Une analyse est en cours des processus de choix des formations des lycéens en direction de l'uB, il s'agit d'une analyse des choix sur Parcoursup des étudiants de l'uB, avec une cartographie qui devrait être terminée à la fin du mois, sur les processus de sélection des licences de l'uB (information des lycées et lycéens – réflexion des acteurs).

4 - L'évaluation des formations pédagogiques est proposée par le CIPE, ces évaluations permettent d'avoir un avis sur les formations dispensées, mais aussi de réfléchir au plan de formation de l'année suivante.

5- L'expertise scientifique nationale et internationale, le CIPE a intégré le Conseil scientifique et d'évaluation du projet RITM-BFC (présidence) + COPIL, avec de nouvelles orientations du CSE et une réflexion sur les outils de suivi qui mobilisent des acteurs de l'uB.

Une direction de 2 évaluations est en cours : les projets hybridations et une évaluation à mi-parcours de l'ensemble des projets RITM-BFC, dans la mesure où le projet RITM-BFC va être évalué par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

Pour l'année à venir, un certain nombre de dispositifs d'évaluation sont en cours de préparation, dont certains sont renouvelés en termes d'évaluation.

Pour la préparation de l'HCERES, des informations sont recensées sans évaluation avec le CIPE.

Le CIPE s'est engagé dans la poursuite des évaluations, notamment celles prévues dans le cadre de la loi ORE et la réforme PASS-LAS.

A long terme, le CIPE participe à la construction du *Data Lake* à l'uB, qui devrait permettre de croiser une multitude de données et de sources d'informations, pour faire de l'évaluation d'une manière différente. Cela permet aussi d'éviter de redemander aux acteurs des éléments déjà collectés.

L'objectif est d'arriver à croiser des multitudes d'informations, dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), avec une réflexion autour de l'intelligence artificielle.

Le Président remercie Mme Perret pour le travail impressionnant réalisé et les éléments de bilan présentés, et donne un point de précision sur la question de la diffusion des évaluations.

Il explique que l'évaluation des enseignements, n'est pas dans la culture universitaire, cela est relativement récent, une quinzaine d'année environ. Les collègues qui ont parfois, des retours peu élogieux environ 14 sur 900, soit ils refusent par posture idéologique, soit parce que leur résultat n'est pas flatteur. L'essentiel, est qu'il y ait un retour et qu'il permette à chacun d'évoluer.

Il trouve très bien que cela ait été institutionnalisé et rappelle que c'est un système de traditions et culturel, cela explique de la part des intéressés, le droit de veto à la diffusion des évaluations.

Info CFVU	Pas de vote
----------------------	--------------------

Questions diverses

Une question est posée sur la certification en langue anglaise, quelles sont les mesures prévues et leurs applications par l'uB à ce sujet ?

Mme Fiorentino rappelle que cette certification en langue anglaise est imposée par l'arrêté de 2018 à l'uB par le Ministère. Il s'agit d'une obligation réglementaire, à laquelle est subordonnée la diplomation des étudiants. A partir de cette année, cela s'applique de manière stricte, car s'il n'y a pas de certification en langue anglaise, il n'y aura pas de diplômes. Cette disposition va être appliquée même si cette certification soulève des questions de fond et d'opposition.

Elle précise qu'elle a achevé la rédaction d'un cahier des charges, qui a été soumis aux Directeurs de composante, envoyé également à une association Restless (Réseau d'Etudes Spécialisées et Transversales en Langues pour l'Enseignement du Supérieur et du Secondaire), association composée d'enseignants

d'anglais de l'uB pour avoir leurs avis. Le marché devrait s'ouvrir prochainement pour trouver un prestataire. Dans ce cahier des charges, il a été demandé que les tests puissent être passés en distanciel, et que les dates des certifications puissent être arrêtées par les Représentants en certification des composantes.

Elle explique qu'il est plus simple de demander des tests en distanciel, car les résultats sont immédiats, et le coût est moins élevé.

Le prix pour une certification par étudiant est variable entre 20 et 50 euros, vu le volume d'étudiants environ 5 000. Si les tests sont passés hors des locaux de l'uB, sans surveillance du personnel universitaire, cela entraînerait un surcoût, car il faudrait mettre en place une télésurveillance. Or, l'uB est hostile à la télésurveillance pour plusieurs raisons, mais cela est imposé par les organismes certificateurs. On ne peut pas certifier sans télésurveillance.

Il est certain qu'au second semestre, les étudiants empêchés ou étrangers, ne pourront pas se déplacer au moment de la période de certification prévue par la composante, d'où la préférence donnée à cette certification en distanciel. L'uB devra payer ce surcoût pour faciliter le déploiement de ce dispositif, en rémunérant des heures pour un référent certification par composante, pour 13 composantes intéressées par cette certification, plus des heures de surveillance pour les personnels. Il n'est pas question d'imposer cette certification sur un temps de cours.

Le Ministère s'est engagé verbalement à rembourser les universités à hauteur d'un certain montant, non communiqué pour le moment. L'idée est de faire en sorte que cette certification se passe le mieux possible. Il n'y a même pas d'exigence de niveau demandé, seule la présence des étudiants à la certification doit être attestée.

Cette certification va être déployée au cours du second semestre, elle doit être effectuée par un organisme externe. Il n'y a pas de préparation à faire pour cette certification, elle est conçue pour prendre en compte le niveau de l'étudiant pour certaines compétences, à un moment donné, sans préparation spéciale.

La Vice-Présidente est en communication avec l'association *Restless* qui réunit des collègues anglicistes de l'uB, elle-même hostile à cette certification telle qu'elle est imposée. L'idée est de faire des contre-propositions au Ministère, pour l'an prochain et pour les années à venir.

L'uB ne refusera pas d'appliquer cette certification, mais s'en tiendra à l'arrêté, pour ne pas créer de l'angoisse chez les étudiants, ni un rapport de force avec le Ministère de tutelle sur cette question.

Fin de séance à 15h50